



RETRANSCRIPTION CONFÉRENCE

« Sécurité des personnes et des biens (incendie, sûreté) : comprendre les nouvelles réglementations »

Conférence en avant-première des Congrès/Salons Préventica
Mercredi 31 octobre 2012, Paris

Intervention de Pierre-Antoine Mailfait, Secrétaire général, USP (Union des entreprises de sécurité privée)

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je vais essayer assez rapidement de brosser un tableau des conditions économiques actuelles du marché de la sécurité privée vu sous l'angle essentiellement de la surveillance humaine.

Je vais essayer de vous donner quelques chiffres, puisque cela permettra de brosser le décor, poser le décor.

Et ensuite, je vous donnerai quelques éléments également chiffrés sur la situation des salariés au sein de nos entreprises.

Et j'en terminerais par un petit espoir prospectif sur les questions de formation, mais nous y reviendrons d'une façon plus approfondie ensuite.

Tout d'abord, les chiffres sont ceux du rapport de branches commandées par l'observateur des métiers de la branche. Les entreprises de sécurité privée sont actuellement 9806 au total, mais sur ces 9806, le chiffre est assez intéressant, 6048 ont zéro salarié et 3758 ont plus d'un salarié.

Déjà, vous voyez un paysage très éclaté qui va dans le courant de ce que je vais vous exposer et générer un certain nombre de petits problèmes.

Le chiffre d'affaires de la profession, en 2011, a été de 5 milliards 325 millions d'euros hors taxes, mais il est de 5 milliards 104 millions si l'on excepte les entreprises à zéro salarié.

Et là-dessus, 8 %, c'est de la sous-traitance. Il est intéressant de remarquer quand la sous-traitance faisait 2,5 % en 2005, 6 % en 2010, 8 % en 2011. Il y a donc une très nette progression de la sous-traitance.

Si on parle en CA cumulé, dix entreprises sont en 29 % du CA, c'est-à-dire 1 milliard 535 millions ; 41 % est fait par 25 entreprises et 67 % par 240 entreprises. Ce qui veut dire que bien qu'elle regroupe 90 % des entreprises, les sociétés de moins de 20 salariés ne réalisent que 13,5 % du CA cumulé.

La répartition de ce chiffre d'affaires selon la nature des marchés est relativement stable. Il est à 23 % en marché public et 77 % en marché privé et c'est une proportion assez stable depuis les cinq dernières années. Si on parle maintenant évolution de ce chiffre d'affaires, entre 2010 et 2011, on est sur une relative stagnation, puisqu'on passe 5 milliards 300 millions à 5 milliards 325 millions.

Mais ce qui est intéressant de noter, c'est que cette répartition si on la décompose en fonction de la taille des entreprises, elle démontre une baisse de 1 % pour les 500 salariés et plus comme pour les 20-99, une baisse très importante de 6 % pour les entreprises 0-19 et une hausse de 5 % pour les entreprises entre 100 et 499 salariés.

La répartition du chiffre d'affaires des entreprises d'au moins un salarié est globalement très majoritairement dans la surveillance humaine, puisque cela fait 72 %, 12 % pour la télésurveillance et 7,5 % pour la sûreté aérienne et aéroportuaire. Voilà rapidement brossés quelques éléments de contexte sur le plan du marché.

Je ne vous fais pas l'injure de vous parler des conditions économiques générales, vous savez tous qu'elles sont désastreuses et que le matraquage fiscal auquel les entreprises doivent s'attendre ne va pas leur favoriser la tâche.

S'agissant des effectifs salariés, pour la première fois, nous connaissons une baisse, certes limitée de 0,5 %. Nous sommes en 2011 à 143 100 salariés, alors qu'il y avait une progression constante de 2005 à 2011.

Nous pensons que 2012 sera également assez serré et que 2013 sera terrible.

Quelques éléments d'informations sur l'ancienneté moyenne selon la taille des entreprises. On note que si l'on est sur un ensemble stable de cinq ans et demi, en moyenne, de présence dans l'entreprise, chiffre qui est stable depuis 2009, il y a une vraie diversité, puisque la moyenne est de sept ans pour les entreprises de plus de 500 salariés, elle est de quatre ans pour les entreprises de 100 à 499, ainsi pour celles de 20 à 99, elle est de quatre ans et demi pour celles de 1 à 19.

Il y a possibilité de fidélisation plus importante dans les entreprises de plus de 500 salariés.

En termes de répartition homme-femme, nous sommes passés de 17 % de présence féminine en 2008, qui était plus fort taux, à 13 % en 2011, donc 87 % d'hommes et 13 % de femmes. En termes de répartition en fonction des missions, 86 % des salariés sont des agents d'exploitation, 9 % des agents de maîtrise, avec là aussi une vraie différence en fonction de la taille des entreprises. Il y a par exemple 3 % d'agents de maîtrise dans les entreprises de 1-19 et il y a 10 % pour les entreprises de 100 à 499 ; 9 % globalement d'agents de maîtrise, 3 % de cadres et 2 % d'employés administratifs.

Quelques éléments sur la masse salariale, brute, hors charge patronale, elle est de 2 milliards 914 millions, elle était de 2,655 en 2006. Le montant des charges patronales représente actuellement 35,5 % de la masse salariale. Quelques éléments de salaire, les salaires mensuels bruts, y compris les primes soumises à charge sociale hors panier, des salariés en CDI présents à temps plein, le plus bas coefficient, c'est le coefficient 120.

Le salaire brut est 1600 euros, le coefficient 130 est à 1650, le 140 à 1680, le 150 à 1750. Les agents de maîtrise sont globalement à 2350 et les cadres 3900.

Voilà quelques éléments de décors sur les éléments économiques et sociaux.

Vous le voyez le marché de la sécurité privée, c'est un marché finalement très éclaté, avec une première amorce, semble-t-il, de concentration, mais qui n'est qu'une amorce. Ce marché qui est un marché qui est en train de se restructurer et de s'organiser, qui est comme tous les marchés en train subir de plein fouet la crise économique, fonde ses espoirs sur deux grands acteurs.

Premier grand acteur, c'est globalement le CNAPS, le Conseil national des activités privées de sécurité, dont l'action commence à se faire sentir, puisqu'ils ont déjà fait environ 400 contrôles depuis le début de l'année, puisque le CNAPS est officiellement rentré en fonction 1^{er} janvier 2012, et sur un deuxième acteur important qui est la délégation interministérielle à la sécurité privée pilotée par le Préfet Jean-Louis Blanchou.

Quels sont les voies et moyens qui vont être les plus pertinents pour aider ce secteur à murer ?

Le premier en lien avec la délégation interministérielle, c'est celui de la formation. Actuellement, les agents d'exploitation, je le rappelle, représentent 86 % des personnels, ont une formation initiale de 70 heures, dans le cadre d'un CQP, agent de prévention de sécurité. Ce CQP va passer à 140 heures au 1^{er} janvier 2013, mais il est évident que le rapport de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de l'éducation nationale, et l'inspection générale des affaires sociales qui ont été présentées et qui sont consultables sur le site de la délégation interministérielle. Ce rapport note une très faible importance de la formation continue dans le cadre des entreprises.

Nous allons nous attacher à développer cette formation continue. Et d'ailleurs, le 22 novembre, le Délégué interministériel a organisé les assises de la formation et je pense que nous en reparlerons, car il y a là un vrai sujet de progrès dans le cadre de l'évolution de ce marché et de ces métiers.

Dans le même sens, l'observatoire des métiers est une organisation paritaire, travaille à stabiliser la notion même de métier et les évolutions de référencer le métier, de telle sorte que l'on puisse, à terme, proposer un parcours RH de sécurisation des parcours professionnels dans l'évolution de nos salariés. À ce sujet, je fais une incidente.

Vous pouvez aller sur le site de l'Union des entreprises de sécurité privée. Nous avons réalisé un petit film de cinq minutes qui présente les métiers de la sécurité privée, vus sous l'angle des agents.

Eric Dejean-Servières

Juste, clairement, aujourd'hui, est-ce que les organisations que vous représentez en tribune aujourd'hui ont l'impression d'accueillir et d'entendre la voix des entreprises de terrain régulièrement dans vos réunions de travail ? Est-ce qu'aujourd'hui ce lien se fait ?

Pierre-Antoine Mailfait

Non, mais il faut bien voir une chose tout de même. Il y a énormément d'entreprises, très, très peu, et cela correspond à la culture française. On a beaucoup parlé de culture et je pense que c'est très important parce que la sécurité, c'est d'abord avant tout une culture. Le problème qui se pose c'est que la culture française n'est pas une culture de syndicalisation. Donc, seuls ceux qui veulent se syndiquer dans une organisation professionnelle font remonter un certain nombre d'informations. Après, c'est tout le travail des organisations professionnelles d'ouvrir la porte à tous ceux qui veulent à un moment donné ou à un autre participer à la réflexion commune, à l'effort commun, au lobbying commun parce qu'il ne faut pas non plus se voiler la face, pour faire avancer les dossiers qui sont considérés comme vitaux pour les entreprises dont ils sont les mandataires.

Eric Dejean-Servières

Sur ces questions spécifiques de la vidéosurveillance, est-ce qu'on a une question particulière ?

Pierre-Antoine Mailfait

Il y a une chose qui est certaine, c'est que la sécurité globale mixe à la fois le risque et la malveillance et donc, une réponse systémique à ce risque et à cette malveillance. Qui dit réponse systémique doit dire précédemment une analyse systémique et une capacité d'identification qui soit une capacité également systémique. Et là, tous les outils doivent être mis en œuvre, tout doit être conçu d'une façon intégrée et globale pour pouvoir créer quand même quelque chose d'important, qui s'appelle une vraie sécurité, mais surtout qui s'appelle, et c'est l'avenir de la sécurité privée en France, qui s'appelle créer de la valeur. Et on crée de la valeur par la compétence à la fois de ceux qui conçoivent, qui installent, qui gèrent, qui manipulent, qui surveillent. Seule cette compétence-là qui est une compétence métier, permettra de créer une valeur qui permettra de faire sortir l'ensemble de la profession des prix très bas qui sont actuellement la règle quasiment, et pourra mettre en place une dynamique positive, un cercle vertueux qui fera construire un marché mûre et adulte pour la sécurité privée.

Eric Dejean-Servières

Si on veut vraiment continuer sur la prospective et sur les évolutions qui peuvent avancer donc sur ce marché de la sécurité aujourd'hui, est-ce que c'est le moment donc d'aborder de la question de la révision de la loi de 83 par exemple puisque vous l'avez abordé les uns et les autres lors de vos interventions. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Est-ce qu'il y a vraiment un projet d'évolution de cette loi et qu'est-ce que cela va apporter au marché.

Pierre Antoine Mailfait

La loi de 83, enfin, le titre 6 du code de la sécurité intérieure puisque c'est maintenant l'appellation normale et légale. Il était initialement prévu, on nous avait annoncé que le projet, le texte nouveau devait être déposé sur le bureau de l'Assemblée à peu près à cette époque.

Il se trouve que cela, pour des raisons diverses, a été quelque peu retardé. Le Ministre de l'Intérieur lui-même qui est quand même celui qui pilote les services, que ce soit la DISP et la DLPJ, c'est la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques du Ministère de l'Intérieur, c'est elle qui dit : « Attention, là, vous êtes en dehors du clou, du cadre légal. » Donc, c'est elle aussi qui pilote un petit peu, en lien avec la délégation interministérielle, la rédaction du nouveau projet.

Cette rédaction devrait être soumise au bureau de l'Assemblée l'année prochaine. Alors, tout évolue puisque selon les périodes, on nous donne des éléments, après, on nous dit que non, enfin bon. Ce qui est à peu près certain c'est que la refonte de la loi de 83 va essentiellement porter, premièrement sur une question de périmètre. Puisqu'il n'y a toujours pas de définition précise de la sécurité privée en France. Pour l'instant, on la définit un petit peu, je dirais presque en opposition à la sécurité publique, ce qui n'est pas un bon système. Donc, il y aura certainement une question de périmètre.

Quels sont les secteurs d'activité qui vont être intégrés dans le périmètre du nouveau texte de 2013, ou 2014 puisqu'il devrait plus logiquement rentrer en vigueur en 2014. À l'heure actuelle, ce qui est à peu près certain c'est que tout ce qui concerne les activités de conseil devrait être intégré dans le nouveau périmètre.

Tout ce qui concerne les activités de formation, avec des modalités d'intégration qui sont encore en débat.

Se pose la question de l'incendie et là, le débat n'est pas tranché.

Se pose également la question des fournisseurs de matériels en termes de produits technologiques de sécurité, le débat n'est pas encore tranché.

Se pose également le sujet de l'objet social exclusif, le débat semble aller vers un abandon de l'objet social exclusif, mais ce n'est pas encore complètement tranché. Enfin, l'intégration d'une façon plus officielle, plus stabilisée, plus reconnue des directeurs de sécurité semble aller dans le bon sens, je pense que tout le monde milite en ce sens, tout le secteur a à y gagner d'une clarification des responsabilités et des conditions d'exercice de chacun. Tout ceci donc va prendre un certain temps. De son côté, la profession, comme l'a évoqué Olivier Duran se structure.

Nous portons la création qui va intervenir très, très rapidement maintenant, de l'alliance nationale des activités privées de sécurité qui offrira la particularité de réunir l'ensemble des organisations professionnelles actuellement existantes mais également en ouvrant la porte, pas uniquement du côté des prestataires.

Nous avons dans un mini communiqué ouvert la porte à nos amis de directeur de sécurité, que ce soit l'AGORA ou le CDSE, pour que dans le cadre de ce concept de sécurité globale que nous portons, on ait une réponse globale, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas une segmentation de la sécurité en fonction de l'origine. Que l'on soit directeur de sécurité ou prestataire de sécurité, nous sommes d'abord et avant tout des hommes et des femmes qui portons la question de la sécurité.

Or, la culture de sécurité en France, elle est insuffisamment établie. Il y a un véritable enjeu. Quand il y aura dans les écoles de commerce, quand il y aura dans toutes les écoles de France et de Navarre soit un module, soit une UV sur les questions de sécurité, nous aurons fait un pas de géant par rapport aux anglo-saxons pour lesquels c'est tout à fait normal.

Et nous ne voulons pas revivre des événements comme l'événement du code ISPS, International Shipping and Port Security, où les standards américains, suite aux événements du 11 septembre ont été imposés, alors qu'en France on a de l'intelligence, de la compétence, de l'expérience, qu'il s'agit de mettre en structuration pour la faire valoir, voilà. Le défi est énorme, mais il est passionnant et je crois que l'ensemble des organisations présentes autour de cette table s'attelle à ce défi.